

22 octobre 2018

(18-6613)

Page: 1/7

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV)

La communication ci-après, reçue le 20 octobre 2018, est distribuée à la demande du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

Le présent rapport donne un aperçu des principales activités entreprises par le Secrétariat de la CIPV depuis la précédente réunion du Comité SPS en juillet 2018.

### 1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIES

#### 1.1 Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030)

1.1. Le Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030), fondé sur la décision adoptée lors de la treizième réunion de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP-13, 2018), a été communiqué aux parties contractantes, aux organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et aux autres parties prenantes intéressées afin de recueillir des observations par le biais du Système de mise en ligne des observations. Ce sont 850 observations qui ont ainsi été reçues. Celles-ci ont été examinées lors de la réunion du Groupe sur la planification stratégique (GPS) de la CIPV (9-11 octobre 2018) et le Cadre a été révisé. Ce dernier sera présenté à la CMP-14 (avril 2019) pour approbation.

#### 1.2 Groupe sur la planification stratégique

1.2. La réunion du Groupe sur la planification stratégique (GPS)<sup>1</sup> de la CIPV s'est tenue au siège de la FAO à Rome (Italie) du 9 au 11 octobre 2018. Les principaux sujets stratégiques examinés étaient le Cadre stratégique de la CIPV et le plan d'investissement complémentaire, le plan d'action pour la facilitation du commerce sans danger, le plan quinquennal pour ePhyto et le commerce électronique, et les urgences/nouveaux organismes nuisibles. Le GPS a également examiné dans quelle mesure la communauté de la CIPV devrait se pencher sur la question de la résistance aux antimicrobiens (RAM) et est convenu de soumettre cette question à la CMP-14 (2019), pour examen. Des renseignements actualisés sur le nouvel appel à proposition de sujets et les discussions du Groupe de réflexion sur les normes pour les produits et les filières ont également été donnés. Le GPS a aussi été tenu informé de l'état d'avancement de la proclamation d'une Année internationale de la santé des végétaux (2020) qui devrait être faite par la deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies d'ici à fin novembre 2018.

#### 1.3 Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires

1.3. Le Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP)<sup>2</sup> s'est réuni les 8 et 12 octobre 2018 à Rome (Italie) pour examiner les questions administratives, stratégiques, financières et budgétaires importantes et se mettre d'accord à ce sujet. Parmi les principales questions financières et budgétaires, le Bureau a pris note du rapport de la réunion du Comité financier de la CIPV et recommandé le plan de travail pour 2020 et le budget du Secrétariat de la

<sup>1</sup> Lien vers le rapport de la réunion du Groupe sur la planification stratégique:  
<https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/strategic-planning-group/>.

<sup>2</sup> Lien vers le rapport du Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires:  
<https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/bureau/>.

CIPV pour la CMP-14 (2019). En vue de la CMP-14 (2019), le Bureau a examiné l'ordre du jour, les grandes lignes de la séance consacrée à des thèmes spécifiques sur la santé des végétaux et l'environnement (également le thème pour 2019) et la liste des séances parallèles.

#### 1.4 Groupe de travail sur les sujets

1.4. En réponse à l'appel à proposition de sujets sur le thème "Normes et mise en œuvre", le premier à porter sur la mise en œuvre, 36 sujets ont été présentés, dont 10 concernant les protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés, 13 concernant des normes ou des révisions de normes et 13 concernant les ressources pour la mise en œuvre.<sup>3</sup>

1.5. Le Bureau de la CMP avait établi un groupe de travail sur les sujets<sup>4</sup>, regroupant des membres du Comité des normes, du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités et du Bureau de la CMP, chargé d'examiner les sujets proposés et de formuler des recommandations à ces différents organes. Le groupe de travail s'est réuni (1<sup>er</sup>-3 octobre) afin d'examiner les propositions. Il a souligné la nécessité d'accorder la priorité aux sujets s'inscrivant dans le cadre du Cadre stratégique de la CIPV (2020-2030), compte tenu en particulier des autres discussions en cours au sein de la communauté de la CIPV, comme celles sur les normes pour les produits et les filières, et le commerce électronique.

1.6. Les membres du groupe de travail ont identifié des synergies entre les sujets, soulignant l'intérêt de la coordination régionale pour la proposition de sujets et la nécessité d'une collaboration dans les activités de normalisation et les activités de mise en œuvre. Dans le cas de certains sujets, le groupe de travail a recommandé une manière d'aborder le problème différente de celle figurant dans la proposition initiale. Les recommandations du groupe de travail à la CMP seront présentées au Comité des normes et au Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités pour qu'ils fassent part de leurs observations, puis le groupe de travail, après avoir pris en compte ces observations, formulera des recommandations à la CMP-14 (2019).

## 2 RÉSEAUX DE LA CIPV

### 2.1 Ateliers régionaux de la CIPV pour 2018

2.1. Sept ateliers régionaux de la CIPV ont été organisés au cours des derniers mois. Quelque 222 participants en provenance de 141 pays ont pris part à ces ateliers organisés en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes, en Europe centrale et orientale et en Asie centrale, en Amérique latine, au Proche-Orient et en Afrique du Nord, et dans le Pacifique. Ces ateliers ont été organisés en collaboration avec les bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO, les organisations régionales de la protection des végétaux et différentes organisations internationales.

2.2. De tous les projets de NIMP communiqués pour première consultation, celui intitulé "Autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires" (2014-002) a suscité le plus de discussions et d'avis divergents.

## 3 NORMALISATION

3.1. Le Service de normalisation<sup>5</sup> du Secrétariat de la CIPV facilite la procédure de normalisation<sup>6</sup> supervisée par le Comité des normes.<sup>7</sup> Le programme de travail relatif à l'établissement de normes<sup>8</sup> est disponible sur le site Web de la CIPV.

---

<sup>3</sup> Toutes les propositions de sujets sont accessibles au public à l'adresse suivante: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-and-implementation/>".

<sup>4</sup> Lien vers le rapport de la réunion du groupe de travail sur les sujets: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-and-implementation/call-for-topics-standards-and-implementation/>".

<sup>5</sup> Service de normalisation du Secrétariat de la CIPV: <https://www.ippc.int/fr/publications/2463/>.

<sup>6</sup> Présentation du processus de normalisation: <https://www.ippc.int/fr/publications/83835/>.

<sup>7</sup> Comité des normes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee/>.

<sup>8</sup> Liste de thèmes pour les normes de la CIPV: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ipcc-standards/list>".

### 3.1 Réunion du Comité des normes de novembre

3.2. Le Comité des normes se réunira au siège de la FAO du 19 au 23 novembre. Il examinera les projets de normes en cours d'élaboration ou issus d'une deuxième série de consultations ainsi que les propositions de nouvelles normes présentées récemment. L'ordre du jour de la réunion est disponible sur le site Web de la CIPV.<sup>9</sup>

### 3.2 Consultations sur les projets de spécifications et les projets de NIMP

3.3. La procédure de normalisation inclut des périodes de consultation, au cours desquelles les parties contractantes peuvent examiner les projets de normes et faire part de suggestions. La période de consultation sur les projets de spécifications et les projets de NIMP pour 2018 a débuté le 2 juillet et s'est terminée le 31 août et le 30 septembre, respectivement. La spécification et les NIMP suivantes ont été examinées:

- projets d'amendements 2017 et 2018 à la NIMP n° 5: Glossaire des termes phytosanitaires (1994-001);
- projet de révision de la NIMP n° 8: Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone (2009-005);
- projet de NIMP: Autorisation d'agents à mener des actions phytosanitaires (2014-002);
- projet de NIMP: Exigences pour l'utilisation de traitements par atmosphère modifiée comme mesure phytosanitaire (2014-006);
- projet de NIMP: Exigences pour l'utilisation de traitements par fumigation comme mesure phytosanitaire (2014-004);
- projet de spécification: Utilisation d'approches systémiques pour gérer les risques associés aux déplacements des marchandises en bois (2015-004).

3.4. Les projets de NIMP, le projet de spécification et les observations compilées sont disponibles sur le site Web de la CIPV.<sup>10</sup>

### 3.3 Protocoles de diagnostic adoptés

3.5. Les protocoles de diagnostic (PD) suivants ont été adoptés par le Comité des normes au nom de la CMP et acceptés par les parties contractantes à la CIPV au cours de la période de notification<sup>11</sup> (1<sup>er</sup> juillet-15 août 2018):

- PD 25: *Xylella fastidiosa*;
- PD 26: *Austropuccinia psidii*;
- PD 27: *Ips* spp;
- PD 28: *Conotrachelus nenuphar*;
- Révision du PD 2: *Plum pox virus*.

3.6. Le projet de PD pour le complexe *Bactrocera dorsalis* (2006-026) a fait l'objet d'une objection et les mesures à prendre seront examinées par le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic et le Comité des normes.

---

<sup>9</sup> Ordre du jour de la réunion de novembre 2018 du Comité des normes: <https://www.ippc.int/fr/events/event/626/>.

<sup>10</sup> Consultations sur les projets de NIMP: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/member-consultation-draft-ispms/>" et les projets de spécifications: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/member-consultation-draft-specifications-ispms/>".

<sup>11</sup> Période de notification des protocoles de diagnostic: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/notification-period-dps/>".

### 3.4 Recommandation de la CMP sur le séquençage de nouvelle génération

3.7. La période de consultation pour les recommandations de la CMP a duré trois mois (du 15 mai au 15 août 2018). La recommandation suivante de la CMP a été présentée pour consultation<sup>12</sup>:

- Les technologies de séquençage de nouvelle génération comme outil diagnostique à des fins phytosanitaires.

3.8. Le projet de recommandation de la CMP sera présenté au Bureau de la CMP puis à la CMP-14 (2019) pour adoption.

### 3.5 Normes pour les produits et les filières

3.9. Le Groupe de réflexion sur les normes pour les produits et les filières s'est réuni du 3 au 5 octobre au siège de la FAO<sup>13</sup> pour examiner le concept de normes pour les produits et les filières qui devrait permettre d'accélérer les négociations en matière d'accès aux marchés, de renforcer la sécurité phytosanitaire et de réaliser les objectifs stratégiques de la CIPV et de la FAO. Le Groupe de réflexion s'est réuni dans le but de donner des indications à la CMP sur la manière de faire progresser l'élaboration de ces normes. Les principales conclusions de cette réunion ont été présentées au Groupe sur la planification stratégique de la CIPV<sup>14</sup> et les recommandations complètes seront présentées à la CMP-14 (2019).

## 4 MISE EN ŒUVRE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### 4.1 Réunion du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités de novembre

4.1. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités se réunira en novembre 2018 (ordre du jour disponible sur la page du PPI consacrée au calendrier<sup>15</sup>) et examinera les stratégies en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires, les guides et le matériel de formation, le partage de renseignements en ligne et les projets. Un examen spécial des projets de mise en œuvre et de renforcement des capacités dans le domaine de la santé des végétaux aura lieu; à cette fin, les organisations partenaires seront également invitées à partager leurs projets.

### 4.2 Évaluation des capacités phytosanitaires

4.2. Le Secrétariat de la CIPV continue de soutenir le renforcement des capacités des parties contractantes à l'aide de l'application de l'outil d'évaluation des capacités phytosanitaires dans trois pays (Palestine, Tunisie et Ouzbékistan) dans le cadre de différents projets visant à mettre au point, sur le plan national, des stratégies de renforcement des capacités et des plans d'action, et à revoir la législation phytosanitaire en vigueur d'après les objectifs du projet. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités est en train d'élaborer une stratégie en matière d'évaluation des capacités phytosanitaires.

### 4.3 Guides et matériel de formation

4.3. Le Secrétariat de la CIPV est en train de finaliser l'élaboration de guides sur les zones exemptes d'organismes nuisibles et sur la communication sur les risques phytosanitaires avec la participation d'experts phytosanitaires de plusieurs régions de la FAO. La mise au point de ces ressources techniques est orientée par les lacunes recensées dans le cadre des enquêtes générales sur la CIPV menées par le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre en 2012-2013 et en 2016, et par le Cadre relatif aux normes et à la mise en œuvre de la CIPV. Ces guides devraient être prêts

<sup>12</sup> Consultations sur les recommandations de la Commission des mesures phytosanitaires:

<https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/cpm/current-consultations-for-cpm-recommendations/>.

<sup>13</sup> Groupe de réflexion sur les normes pour les produits et les filières:

["https://www.ippc.int/fr/news/safe-trade-facilitation-of-plants-and-plant-products-by-harmonized-phytosanitary-measures-in-commodities-standards/"](https://www.ippc.int/fr/news/safe-trade-facilitation-of-plants-and-plant-products-by-harmonized-phytosanitary-measures-in-commodities-standards/).

<sup>14</sup> Groupe sur la planification stratégique de la CIPV – Document 18\_SPG\_2018\_Oct:

<https://www.ippc.int/fr/publications/86544/>.

<sup>15</sup> Ordre du jour provisoire de la réunion de novembre 2018 du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/governance/strategic-planning-group/>.

d'ici à la fin de 2018. Les projets à venir incluent l'élaboration de guides de la CIPV sur la situation d'un organisme nuisible, la mise en œuvre de la NIMP n° 15 et la gestion des organismes nuisibles, entre autres.

#### **4.4 Sous-Groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre**

4.4. Le Sous-Groupe du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités sur le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre (IRSS) supervise les activités de l'IRSS et travaille sous la direction du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités. Le groupe a tenu une réunion virtuelle en septembre et a examiné le rapport triennal de l'IRSS sur l'examen de la mise en œuvre (2014-2017). Le Sous-Groupe a formulé des observations sur les recommandations du rapport sur le deuxième cycle devant être examinées par le Bureau de la CMP. Il a également étudié les propositions relatives au troisième cycle de l'IRSS devant être intégrées au programme de travail de l'IRSS pour le troisième cycle. Le Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités décidera en dernier ressort sur ces sujets.

#### **4.5 Ressources phytosanitaires disponibles en ligne**

4.5. Les ressources relatives à la mise en œuvre et au renforcement des capacités, auparavant disponibles sur la page consacrée aux ressources phytosanitaires, figurent désormais sur le PPI (<https://www.ippc.int>). Le Secrétariat travaille actuellement à la réorganisation du PPI pour faciliter l'accès aux ressources. Les guides et le matériel de formation sont désormais disponibles à l'adresse suivante: "<https://www.ippc.int/fr/core-activities/capacity-development/guides-and-training-materials/>".

#### **4.6 Année de l'obligation nationale en matière de communication d'informations sur les listes d'organismes nuisibles réglementés**

4.6. Les activités relatives aux obligations nationales en matière de communication d'informations (ONC) menées en 2018 par les parties contractantes à la CIPV se sont centrées sur les listes d'organismes nuisibles réglementés. Le bulletin d'information sur les ONC pour juillet-septembre 2018 a été publié en août 2018. Le troisième atelier sur les ONC, qui s'est tenu à Moscou (Fédération de Russie) du 7 au 8 septembre 2018, a coïncidé avec l'atelier régional de la CIPV pour l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale. Les participants ont été informés des dernières évolutions et ont reçu des conseils pratiques concernant les ONC ; se sont entraînés à télécharger en amont des rapports nationaux ; ont échangé des données d'expérience concernant les obstacles auxquels ils étaient confrontés pour la communication d'informations ; et ont établi des bonnes pratiques au niveau national. Ils ont également fait part d'avis utiles pour améliorer le mécanisme relatif aux ONC.

## **5 FACILITATION DES ÉCHANGES**

### **5.1 ePhyto**

5.1. Le projet ePhyto de la CIPV vise au développement et au déploiement d'une solution ePhyto pour faciliter l'échange de certificats phytosanitaires électroniques. Cette solution comprend un système de serveurs électroniques appelé plate-forme destiné à faciliter l'échange de certificats phytosanitaires électroniques et un système en ligne, appelé GeNS, qui permet aux pays ne disposant pas de système national de créer, d'envoyer et de recevoir des certificats phytosanitaires électroniques par le biais de la plate-forme. Le développement de la plate-forme a été achevé en juin 2018, après essai du système par dix pays pilotes. Actuellement, 20 pays sont à différents stades de mise en œuvre de l'utilisation de la plate-forme. Les États-Unis, l'Argentine, le Chili, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande échangent activement des certificats électroniques pour les produits végétaux faisant l'objet d'échanges internationaux.

5.2. La conception du GeNS est presque achevée. Trois pays pilotes (Ghana, Samoa et Sri Lanka) devraient commencer à essayer certaines des fonctionnalités du système en octobre 2018, tandis que l'essai de toutes les fonctionnalités devrait débuter fin novembre. La plate-forme et le GeNS ont été conçus par le Groupe directeur ePhyto, qui est un groupe de travail composé d'experts de la CIPV, et ont été développés et sont exploités par le Centre international de calcul (CIC) de l'ONU

dans le cadre de contrats conclus entre le CIC et le Secrétariat de la CIPV (par l'intermédiaire de la Division de l'informatique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). La transposition des principaux éléments du certificat phytosanitaire papier dans le certificat électronique a été achevée par le Groupe directeur ePhyto début 2018.

5.3. Le Secrétariat de la CIPV a également collaboré étroitement avec le Groupe directeur ePhyto, un groupe de travail sectoriel et un groupe de travail composé d'organisations internationales menant des initiatives électroniques similaires pour valider le fonctionnement de la solution ePhyto et élaborer une stratégie pour soutenir le renforcement des capacités et la mise en œuvre au niveau national. Un plan de mise en œuvre stratégique à moyen terme (2019-2023) a été élaboré pour le fonctionnement et la mise en œuvre de la solution ePhyto au niveau national. Les principaux éléments du plan sont les suivants :

- le fonctionnement de la solution sera financé par des donateurs (avec des besoins minimaux évalués à 750 000 dollars par an);
- le soutien des donateurs au développement des capacités des pays pour la mise en œuvre de la solution ePhyto sera également sollicité en collaboration avec la Banque mondiale;
- il a été proposé de confier l'administration de la plate-forme et du GeNS à une équipe spécialisée au sein du Secrétariat de la CIPV, laquelle devrait également appuyer d'autres projets de facilitation des échanges;
- une analyse coûts-avantages sera réalisée pour justifier la proposition de valeur de la solution auprès des pays, de la CIPV et de la communauté commerciale pour permettre l'élaboration d'une méthode de recouvrement des coûts à long terme qui soit juste;
- davantage d'efforts seront déployés pour collaborer avec d'autres organisations internationales et régionales en vue de l'harmonisation des approches en matière de certificats électroniques dans le but de faciliter les échanges.

## **5.2 Commerce électronique**

5.4. Le Secrétariat de la CIPV collabore avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur des activités liées au commerce électronique et un représentant du Secrétariat de la CIPV a assisté à la quatrième réunion du Groupe de travail de l'OMD sur le commerce électronique en octobre 2018, au cours de laquelle les normes de l'OMD relatives au commerce en ligne ont été examinées. Le Groupe sur la planification stratégique de la CMP a étudié la proposition de projet (non encore financé) et a recommandé qu'il soit présenté à la CMP-14 (2019) pour approbation.

## **5.3 Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes**

5.5. L'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes met en œuvre ses plans de travail pluriannuels et pour 2018 afin de guider la mise en œuvre du Plan d'action complémentaire aux fins d'évaluation et de gestion des menaces liées aux organismes nuisibles qui peuvent se déplacer par l'intermédiaire de conteneurs maritimes. L'Équipe spéciale et le Plan d'action complémentaire visent à réduire les risques phytosanitaires associés aux conteneurs maritimes, à évaluer sur les cinq prochaines années l'effet du Code de bonne pratique OMI/OIT/CEE pour le chargement des cargaisons dans des engins de transport (Code CTU), à mieux faire connaître le risque de déplacement d'organismes nuisibles par l'intermédiaire de conteneurs maritimes et à faciliter la diffusion d'informations à ce sujet pour aider les ONPV à gérer plus efficacement ces risques.

5.6. La deuxième réunion de l'Équipe spéciale sur les conteneurs maritimes se tiendra du 5 au 9 novembre 2018 à Shenzhen (Chine). Le groupe finalisera les Lignes directrices sur l'examen et l'inspection de la propreté des conteneurs maritimes pour les ONPV et le questionnaire de suivi de la propreté des conteneurs maritimes. Ces deux documents et les mesures connexes aideront à suivre l'adoption et l'efficacité du Code CTU.

## **6 ANNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX (2020)**

6.1. La CMP-13 (2018) est convenue d'un programme de base des manifestations organisées à l'occasion de l'Année internationale de la santé des végétaux ainsi que des estimations de coûts correspondants, tels qu'élaborés par le Comité directeur pour l'Année internationale de la santé des végétaux. Elle a également exhorté les parties contractantes à fournir des contributions extrabudgétaires pour permettre la réalisation d'activités promotionnelles destinées à soutenir le processus de proclamation de l'année 2020 Année internationale de la santé des végétaux. Les parties contractantes ont aussi été invitées à proposer des événements et des activités consacrés à ladite Année internationale. Les activités de la CIPV pour promouvoir cette proclamation à l'Assemblée générale des Nations Unies se sont principalement axées sur la sensibilisation des parties prenantes à la proposition. Des exposés ont été présentés à plusieurs occasions, y compris lors des ateliers régionaux de la CIPV et d'autres manifestations régionales et conférences internationales pertinentes, telles que le Congrès international de phytopathologie de Boston. Outre ses activités de relations publiques, le gouvernement finlandais a élaboré un projet de résolution qui a été soumis à la deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Afin de promouvoir cette proposition, l'ambassade de la Finlande auprès des Nations Unies, en coopération avec le Secrétariat de la CIPV, prévoit d'organiser une réception à l'intention des ambassadeurs auprès des Nations Unies fin octobre 2018.

6.2. Afin d'obtenir un soutien en faveur de la proposition à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président du Comité directeur a contacté les points de contact officiels des parties contractantes et leur a envoyé un dossier d'information élaboré par le Secrétariat de la CIPV et le Comité directeur. Le but de cette communication était d'inviter instamment les organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) à contacter leur Ministère des affaires étrangères et leur représentation permanente auprès des Nations Unies afin de soutenir la proposition d'Année internationale de la santé des végétaux lorsque celle-ci serait examinée à l'Assemblée générale des Nations Unies. La décision d'approbation devrait intervenir d'ici à fin novembre 2018.

## **7 COOPÉRATION INTERNATIONALE**

7.1. Le Secrétariat de la CIPV a collaboré avec la Fédération internationale des semences (FIS) pour faciliter la mise en œuvre de la NIMP n° 38 sur les déplacements internationaux de semences. Une séance conjointe a été organisée au cours des ateliers régionaux de la CIPV en vue d'identifier les lacunes dans la mise en œuvre et de permettre aux différentes parties prenantes d'échanger des avis.

---